Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261102-S05-BC-170-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Mise en ligne le 05/11/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 170/2026
SÉANCE N°05 DU 02 NOVEMBRE 2026

FONDS D'AIDE À LA LOCATION DES SALLES DE SPORTS COMMUNALES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE 2026 (FALS) – DEMANDE DE L'UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 27 octobre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 33), vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (à partir de 17 h 42), Geneviève Pham Sigmann, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 18 h 11), Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 33), Éric Paris et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Vice-Président.

Étaient représentés
Marie Er-Rafiqi a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Nathalie Forêt-Vettier a donné pouvoir à Sébastien Destais, Patrice Morin a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 33).

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 novembre 2026.

N° 170/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 NOVEMBRE 2026

FONDS D'AIDE À LA LOCATION DES SALLES DE SPORTS COMMUNALES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE 2026 (FALS) – DEMANDE DE L'UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n°108/2026 du conseil communautaire du 5 octobre 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 160/2024 du conseil communautaire du 25 novembre 2024 créant un fonds d'aide à la location des salles de sports communales du territoire communautaire et adoptant le règlement pour les modalités d'attribution,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs dans les salles communales dont la jauge est supérieure ou égale à 500 places sur le territoire communautaire,

Après avis de la commission culture et sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds d'aide à la location des salles de sports communales du territoire communautaire (FALS), d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide à la location des salles de sports communales du territoire communautaire (FALS) 2026 d'un montant de 3 492,41 € (ligne de crédit 35271) :

Dates réservations salle communale	Organisateur	Montant accordé
Salle Polyvalente Laval Matchs championnat 2025/2026 Samedi 27 septembre 2025 Samedi 6 décembre 2025 Samedi 31 janvier 2026 Samedi 7 mars 2026 Samedi 28 mars 2026 Samedi 11 avril 2026	UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)	3 492,41 €
TOTAL SUBVENTION ATTRIBUÉE		3 492,41 €

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Florian Bercault